

Siège
35, route de la Quemine
71500 Branges

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais

Séance du 28 juin 2022

Séance du 28 juin 2022

Nombre de membres
du Comité Syndical
en exercice : 96

Présents à la séance : 51
Votants : 69

Date de la convocation :

20 juin 2022

Date de l'affichage :

29 juin 2022

Objet de la délibération

**Validation de
certaines
orientations pour la
communication et le
compostage.**

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BAILLET Pascale, BEY Sandra, BLANCHARD Karine, BLANDIN Emilie, BOISSOT Agnès, BUTTIGIEG Auréline, CHAUSSAT Virginie, DEJEAN-AGRON Marie, DIMBERTON Marie, DUROUX Nadine, FAUVEY Audrey, GRAPIN Annick, JAEGER Claire, JAILLET Françoise, KOCKELBERGH Suzanne, LARUE Anne, MALOIS Jessica, MOREL Martine, POULARD Magalie, THEVENET Catherine, TISSERAND Patricia, VINCEROT Béatrice, MM BARBOTTE Alain, BERNARD Théo, BERNARD Éric, BESSON Stéphane, BEY Pascal, BLANC Éric, BOILLET Stéphane, BRAUD Benjamin, CAMUS Denis, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Christian, COLIN Jean-François, COUCHOUX Éric, DAVID Frédéric, DONGUY Roger, DUBOIS Claude, FARIA Xavier, GROS Stéphane, LABOURIAUX Daniel, MALIN Jacky, MERLIN Denis, MOREY Pascal, PERRET Michel, POUSSIN Luc, PUTIN Daniel, SERRAND Franck, VADOT Anthony, VITTAUD Jean-Pierre.

Excusés (représentés par) : Mmes BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), COLIN Christelle (MALOIS Jessica), COUILLEROT Chantal (BAILLET Pascale), GUIGON Martine (PERRET Michel), LACROIX MFOUARA Béatrice (BOILLET Stéphane), PUGEAUT Angéline (PUTIN Daniel), VIAL Audrey (KOCKELBERGH Suzanne), MM BORNEL Daniel (VADOT Anthony), CAUZARD Philippe (JAEGER Claire), FERRE Jérémy (DAVID Frédéric), GALOPIN Christophe (BEY Sandra), GELOT Jacques (VITTAUD Jean-Pierre), GONTCHARENKO Alain (BLANC Éric), LAURENCY Didier (VINCEROT Béatrice), MASSOT Denis (CLERC Christian), MORAND Stéphane (BARBOTTE Alain), PIRAT Daniel (BUTTIGIEG Auréline), VICCHIO Stéphane (THEVENET Catherine).

Excusés non représentés : Mmes DA SILVA Mariana, DEBEAUNE Valérie, FRAPPET Martine, LAGUT Jocelyne, LAMBERT Caroline, PATEY Nadège, MM BADET Guillaume, COLIN David, COULON Jean-François, GAUTHIER Bernard, PERNIN Philippe, PILLON Christophe, TABOURET Christophe, VIVANT Jérôme.

Absents : Mme GAUTHIER Sophie, GROSS Stéphanie, RODOT Nelly, WILLAUER Françoise, MM BERTHET Franck, CABUT Jérôme, CLERC Jean-Yves, DE VECCHI Éric, MARICHY Patrick, MEUNIER Stéphane, MORAND Johan, REBOULET Jean Michel, WITMANS Matthijs.

⊙⊙⊙⊙

Les membres du bureau se sont réunis le 24 mai pour déterminer l'usage à faire du gros broyeur acquis par le SIVOM en début d'année et l'orientation des actions du maître composteur. Il est proposé ceci :

- Le gros broyeur sera utilisé par le maître composteur pour réaliser des démonstrations de broyage en déchèteries. Avec possibilité de redonner du broyat aux usagers et de recréer le stock de broyat du SIVOM pour alimenter le « drive broyat ».
- Le gros broyeur sera utilisé en début d'année pour des opérations de broyage de sapin dans diverses communes.
- Le gros broyeur pourra servir à des manifestations autour du broyage dans les communes à raison d'une fois par an et par commune. Le maître composteur sera présent, la commune s'engage à organiser un événement permettant à un large public d'assister à la manifestation et prendra en charge les frais de carburant de la journée.
- Le petit broyeur actuel du SIVOM ayant 10 ans, il est nécessaire de le remplacer. M. Mazoyer présentera plusieurs devis à M. le Président pour achat.
- Des ateliers seront organisés pour les agents communaux afin d'essayer les bonnes pratiques dans toutes les communes du syndicat.
- Le maître composteur et l'agent de communication prépareront une communication adaptée à l'attention des professionnels gros producteurs de biodéchets (Y compris aux communes).
- Un bilan de l'état des placettes de compostage sera réalisé. Si elles ne sont pas suivies par des personnes référentes (usagers, agents communaux, etc...) le SIVOM cessera son accompagnement. Aucune nouvelle placette de compostage collectif ne sera mise en route sans référent.

Le comité syndical décide à l'unanimité de valider ces décisions du bureau.

Pour extrait conforme
Le Président,
Christian CLERC.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la
Publié, affiché, notifié le 29 juin 2022.

